

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **ECC MAZARS** représenté par

M. Mourad FRADI.

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012 ET 31 DECEMBRE 2011			
(Montants exprimés en dinars tunisiens)			
	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
<i>Portefeuille-titres</i>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 432 959	11 666 095
Obligations et valeurs assimilées		378 252	589 512
Titres OPCVM		284 657	346 611
	3.1	12 095 868	12 602 218
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>			
Placements monétaires	3.2	499 801	1 895 094
Disponibilités	3.3	3 135 660	1 587 554
		3 635 461	3 482 648
<i>Créances d'exploitations</i>			
<i>Autres actifs</i>			
TOTAL ACTIF		15 731 329	16 084 866
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	63 404	58 972
Autres créditeurs divers	3.5	7 756	8 322
TOTAL PASSIF		71 160	67 294
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	15 555 105	15 978 886
Sommes distribuables	3.7	105 064	38 686
Sommes distribuables des exercices antérieurs			<88 633>
Sommes distribuables de l'exercice		105 064	127 319
ACTIF NET		15 660 169	16 017 572
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 731 329	16 084 866

ETAT DE RESULTAT

COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		336 163	270 489
Dividendes	4.1	310 927	250 022
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	25 236	20 467
Revenus des autres valeurs			
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	95 050	116 599
<i>Total des revenus des placements</i>		431 213	387 088
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<259 703>	<217 169>
-			
<i>Revenu net des placements</i>		171 510	169 919
Autres produits			
Autres charges	4.5	<44 158>	<42 274>
<i>Résultat d'exploitation</i>		127 352	127 645
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<22 288>	<326>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		105 064	127 319
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		22 288	326
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<97 535>	11 183
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		799 500	153 861
Frais de négociation		<28 432>	<29 919>
Résultat net de la période		800 885	262 770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		800 885	262 770
Résultat d'exploitation		127 352	127 645
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<97 535>	11 183
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		799 500	153 861
Frais de négociation		<28 432>	<29 919>
<u>Distributions de dividendes</u>		<42 341>	
<u>Transactions sur le capital</u>		<1 115 947>	<7 982 576>
Souscriptions		3 629 668	3 244 014
Capital		3 372 404	3 488 479
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		253 322	<229 456>
Régularisation des sommes distribuables		3 942	<15 009>
Rachats		<4 745 615>	<11 226 590>
Capital		<4 434 523>	<11 882 274>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<303 870>	507 834
Régularisation des sommes distribuables		<22 576>	62 738
Droit de sortie		15 354	85 112
<u>Variation de l'actif net</u>		<357 403>	<7 719 806>
<u>Actif net</u>			
- En début de période		16 017 572	23 737 378
- En fin de période		15 660 169	16 017 572
-			
<u>Nombre d'actions</u>			
- En début de période		6 785	10 464
- En fin de période		6 334	6 785
-			
<u>Valeur liquidative</u>		2 472,398	2 360,733
<u>Taux de rendement</u>		4,97%	4,07%

Notes aux états financiers
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	12 300	77 959	98 228	0,62%
AIR LIQUIDE	489	176 068	176 040	1,12%
AMEN BANK	10 266	343 139	356 897	2,27%
AMS	3 400	34 000	37 431	0,24%
ARTES	16 938	165 116	143 533	0,91%
ASSAD	54 085	500 143	463 454	2,95%
ASTREE	1 225	29 188	85 064	0,54%
ATL	34 165	147 124	110 592	0,70%
ATTIJARI BANK	16 420	276 525	243 082	1,55%
ATTIJARI LEASING	13 000	446 240	492 648	3,13%
BIAT	986	55 670	62 498	0,40%
BNA	9 000	107 472	77 922	0,50%
BT	40 000	436 045	479 560	3,05%
CARTHAGE CEMENT	109 500	350 345	390 915	2,48%
CIL	16 569	282 794	257 002	1,63%
ELECTROSTAR	7 181	76 066	139 469	0,89%
ENNAKL AUTOMOBILES	7 795	76 355	90 032	0,57%
ESSOUKNA	91 690	618 169	963 203	6,12%
G.I.F	70 467	441 991	370 797	2,36%
HEXABYTE	3 192	25 172	21 683	0,14%
I.C.F.	1 430	53 261	67 745	0,43%
I.C.F. NS 2012 1/4	1 339	37 262	52 355	0,33%
LES CIMENTS DE BIZERTE	14 875	142 492	101 210	0,64%
MAGASIN GENERAL	1 700	225 934	293 172	1,86%
POULINA G H	21 952	164 391	145 037	0,92%
S.N.M.V.T	9 948	294 224	275 371	1,75%
SERVICOM	13 100	118 568	183 754	1,17%
SFBT	34 500	483 508	438 185	2,79%
SIMPAR	22 325	810 956	1 508 456	9,59%

SITS	64 500	225 312	199 692	1,27%
SITS NS 2012	12 000	41 919	36 600	0,23%
SOMOCER	133	282	336	0,00%
SOTETEL	9 860	82 982	62 217	0,40%
SOTRAPIL	27 650	389 331	434 105	2,76%
SOTUVER	63 346	436 297	534 070	3,39%
STAR	434	59 815	61 615	0,39%
TELNET HOLDING	41 316	321 009	278 594	1,77%
TL DS 2012	14 048	667	421	0,00%
TPR	35 848	182 076	179 993	1,14%
TUNINVEST-SICAR	21 853	176 779	182 473	1,16%
TUNIS RE	75 800	818 102	645 210	4,10%
TUNISIE LEASING	14 048	385 948	317 484	2,02%
UBCI	6 200	227 931	223 261	1,42%
UIB	8 388	148 281	151 553	0,96%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 492 908	11 432 959	72,66%

B- Titres OPCVM

Titre	<u>Nombre de</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
	<u>titres</u>	<u>d'acquisition</u>		
MAXULA INVEST SICAV	100	10 347	10 429	0,07%
FCP SAFA	300	30 553	33 795	0,21%
FCP SMART EQUITY	155	186 934	240 434	1,53%
Total Titres OPCVM		227 834	284 657	1,81%

C- Obligations et valeurs assimilées

Titre	<u>Nombre de</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
	<u>titres</u>	<u>d'acquisition</u>		
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	155 316	156 187	0,99%
STB 2008/2	2 000	166 481	173 556	1,10%
TL 2011/1 F	200	15 800	16 241	0,10%
TL 2011/2 F	400	32 000	32 268	0,21%
Total Obligations et valeurs assimilés		369 597	378 252	2,40%
TOTAL		11 090 339	12 095 868	76,87%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u>
	<u>d'acquisition</u>
Actions	5 634 831
Obligations	17 780
	5 652 611

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	5 759 927	-	6 560 748	800 821
Titres OPCVM	72 433	-	73 318	885
Obligation	227 471	27 254	252 519	< 2 206>
	6 059 831	27 254	6 886 585	799 500

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
ATTIJARI LEASING au 04/01/2013	500 000	498 010	499 801	3,18%
Total billets de trésorerie	500 000	498 010	499 801	3,18%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	2 555 613	1 256 906
Ventes de titres à encaisser	342 058	353 553
Amen Bank Pasteur	270 936	3 067
Intérêt courus sur dépôt à vue	42 532	8 623
Achats de titres à régler	< 66 973 >	<9 337 >
Retenue à la source/dépôt à vue	< 8 506 >	<1 725 >
Liquidation émissions/rachats	-	<23 533 >
	3 135 660	1 587 554

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	60 788	56 560
Rémunération du dépositaire à payer	2 616	2 412
	63 404	58 972

3.5 Autres créiteurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 319	2 340
TCL à payer	2 596	1 980
Redevance CMF	1 413	1 366
Retenue à la source à payer	428	2 636
	<u>7 756</u>	<u>8 322</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Capital au 1^{er} janvier 2012	
En Nominal	15 978 886
Nombre de titres	6 785
Nombre d'actionnaires	154
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	3 372 404
Nombre de titres	1 432
Nombre d'actionnaires entrants	23
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	4 434 523
Nombre de titres	1 883
Nombre d'actionnaires sortants	24
Autres mouvements	
Frais de négociation	< 28 432 >
Différences d'estimation (+/-)	< 97 535 >
Plus ou moins-value réalisée	799 500
Droit de sortie	15 353
Régularisations	< 50 556 >
Résultat antérieur incorporé au capital	8 (i)
Capital au 31 décembre 2012	
Montant	15 555 105
Nombre de titres	6 334
Nombre d'actionnaires	153
Taux de rendement	4,97% (ii)

(i) L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2012 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

(ii) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2012 de 5,701 DT par action.

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat d'exploitation	127 352	127 645
Régularisations du résultat d'exploitation	<22 288 >	<326 >
	<u>105 064</u>	<u>127 319</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dividende SIMPAR	33 690	23 652
Dividende TUNIVEST SICAR	22 200	21 094
Dividende ASSAD	19 798	16 465
Dividende SFBT	19 554	1 655
Dividende ESSOUKNA	17 668	10 129
Dividende TUNIS RE	14 749	5 496
Dividende SOTRAPIL	12 969	3 100
Dividende ATTIJARI LEASING	12 600	-
Dividende ATL	11 400	20 539
Dividende CIL	10 943	9 750
Dividende TUNISIE LEASING	10 824	5 687
Dividende TELNET HOLDING	10 754	-
Dividende BT	10 476	3 075
Dividende SOTUVER	10 150	10 739
Dividende G.I.F	9 079	13 769
Dividende BIAT	8 418	13 478
Dividende TPR	8 160	8 225
Dividende AMEN BANK	7 714	8 347
Dividende SITS	7 690	18 675
Dividende UBCI	7 066	9 870
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	6 454	5 812
Dividende ARTES	5 869	-
Dividende BNA	5 808	3 011
Dividende POULINA G H	3 859	6 860
Dividende S.N.V.M.T	3 401	-
Dividende ATTIJARI BANK	2 862	-
Dividende BH	2 352	-
Dividende SOTETEL	2 130	5 772
Dividende ATB	2 122	-
Dividende LES CIMENTS DE BIZERTE	2 094	970

Dividende AIR LIQUIDE	2 088	-
Dividende ASTREE	1 960	1 960
Dividende SFBT NG	1 482	-
Dividende SOMOCER	1 000	-
Dividende STAR	832	2 983
Dividende HEXABYTE	355	-
Dividende MAXULA INVEST	284	9 391
Dividende SOPAT	75	1 022
Dividende ADWYA	-	5 602
Dividende SIMPAR NG 2010	-	1 894
Dividende I.C.F	-	1 000
	310 927	250 022

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 25 236 DT correspond aux intérêts sur les obligations.

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur billet	58 235	49 344
Intérêts sur dépôt à vue	34 029	38 279
Intérêts sur certificat	2 472	25 792
Autres revenus	314	2 422
Intérêts sur BTC	-	762
	95 050	116 599

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	248 998	207 978
Rémunération du dépositaire	10 705	9 191
Commission de performance	-	-
	259 703	217 169

4.5 Autres charges :

Le solde de cette au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	18 145	15 585
TCL	14 196	17 312
Honoraires du commissaire aux comptes	11 379	9 060
Autres frais	438	317
	44 158	42 274

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	68,079	57,051	51,664
Charges de gestion des placements	<41,001 >	<32,007 >	<58,207 >
Revenus net des placements	27,078	25,044	< 6,543 >
Autres produits	-	-	-
Autres charges	<6,972 >	<6,231 >	<6,256 >
Résultat d'exploitation (1)	20,106	18,813	<12,799 >
Régularisation du résultat d'exploitation	<3,519 >	< 0,048 >	< 0,264 >
Sommes distribuables de l'exercice	16,587	18,765	<13,063 >
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<15,399 >	1,648	<76,481 >
Frais de négociation	<4,489 >	< 4,410 >	< 3,868 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	126,224	22,677	419,032
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	106,336	19,915	338,683
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	126,442	38,728	325,884
Droit de sortie	2,424	12,544	10,187
Résultat non distribuable de l'exercice	108,760	32,459	348,870
Régularisation du résultat non distribuable	<7,981 >	41,029	42,516
Sommes non distribuables de l'exercice	100,779	73,488	391,386
Distribution de dividende	<5,701 >	-	<0,184 >
Valeur liquidative	2 472,398	2 360,733	2 268,480
<u>Ratios de gestion des placements</u>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,66%	1,36%	2,57%
Autres charges / actif net	0,28%	0,26%	0,28%
Résultat distribuable / actif net	0,67%	0,79%	<0,58% >

5 .2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 15 731 329 DT, un actif net de 15 660 169 DT pour 6 334 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 472,398 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Comme il ressort de l'état du portefeuille de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, l'actif est employé à la date du 31 décembre 2012 à raison de 76,87% dans des valeurs mobilières. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé au cours de l'exercice 2012 le taux maximum de 80% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 14 avril 2013

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2012. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 et s'élève à 9 997 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 33 789 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 12 060 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2012, à 74 699 DT.
- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2012, à 174 299 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 14 avril 2013